

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Protar**

Band (Jahr): **1 (1934-1935)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Schweizerische Monatsschrift für den Luftschutz der Zivilbevölkerung + Revue mensuelle suisse pour la protection aérienne de la population civile + Rivista mensile svizzera per la protezione aerea della popolazione civile

Redaktion: Dr. K. REBER, BERN, Neufeldstr. 128 - Druck, Administration und Inseraten-Regie: Buchdruckerei VOGT-SCHILD A. G., SOLOTHURN

Ständige Mitarbeiter: Dr. L. BENDEL, Ing., Luzern; Dr. M. CORDONE, Ing., Lausanne; Dr. med. VON FISCHER, Zentralsekretär des Schweiz. Roten Kreuzes; M. HÖRIGER, Sanitätskommissär, Basel; R. JAQUES, Techn., instructeur cantonal de D. P. A., La Tour-de-Peilz; M. KOENIG, Ing., Leiter der eidg. Luftschutzstelle, Bern; Dr. H. LABHARDT, Chemiker, Münsingen; E. NAEF, rédacteur, Lausanne; M. PORTMANN, Ing., Chem., Zofingen; A. SPEZIALI, Comandante Croce Verde, Bellinzona; Dr. J. THOMANN, Oberst, Eidg. Armee-Apotheker, Bern.

Jahres-Abonnementspreis: Schweiz Fr. 8.—, Ausland Fr. 12.—, Einzelnummer 75 Cts. - Postcheckkonto Va 4 - Telephon 155, 156, 13.49

Inhalt — Sommaire

	Seite		Pag.
Le problème de l'eau dans l'organisation de la Défense passive	191	Nachweismöglichkeiten von Kampfstoffen. Von M. Höriger	197
Aménagement des immeubles. - Le calfeutrage.		Ziviler Luftschutz in aller Welt. Von Oblt. Feuchter . .	201
Par R. Jaques	193	Contribution à l'étude des mesures de prévention contre les effets des bombes incendiaires. Par J. Zeller . .	203
Luftschutzkurs der Veska. Von J. Thomann	195	Mitteilung	205
Die Organisation des passiven Luftschutzes und die Aufgaben des Apothekers im passiven Luftschutz . 196		Literatur	205
		Ausland-Rundschau	206

Le problème de l'eau dans l'organisation de la Défense passive.¹⁾

Les fascicules de février et mars 1935 du Bulletin mensuel de l'Union Civique Belge (U. C. B.) renferment une étude du problème de l'eau dans l'organisation de la Défense passive.

M. Fé. Hanen, après avoir rappelé que l'oxygène et l'eau sont les deux substances principales nécessaires à la lutte contre les conséquences des bombardements aériens, examine quelques-uns des points essentiels de la question « ravitaillement ».

Le rôle capital de l'eau en temps de paix, dans l'hygiène privée et publique, l'industrie, la traction à vapeur, la lutte contre l'incendie est mis en relief par l'auteur. Il cite l'exemple de la ville de Liège qui utilise à elle seule (agglomération non comprise) de 27 à 40 mille mètres-cubes d'eau par 24 heures, la longueur du réseau dépassant 210 km!

Après ces considérations d'ordre général, M. Hanen traite:

La consommation d'eau en temps de guerre. En plus des quantités énormes employées en temps de paix, la guerre aérienne causerait un surcroît de consommation pour

- 1° la lutte contre les incendies en masse dont certains pourraient atteindre des proportions considérables,
- 2° le lavage à la lance des surfaces contaminées,
- 3° les aspersions neutralisantes,
- 4° les pertes d'eau par avaries au réseau,
- 5° le service des douches (vésiqués, secouristes, troupes, etc.).

Les villes particulièrement menacées devant faire l'objet de mesures d'évacuation, la diminution de consommation résultant de cet exode pourrait — peut-être — compenser le surplus de besoin né des

effets d'une agression aérienne. M. Hanen est de l'avis que les grands centres exigeront, en cas de guerre, moins d'eau que les petites localités et les campagnes qui auront accueilli des évacués ou celles, proches du front où se trouveront réunis de gros effectifs de troupes.

Où est le danger? Il réside, suivant l'auteur, dans le dispositif de captation qu'il faut prévoir, d'ores et déjà, en tenant compte des besoins considérables que la guerre viendrait à créer.

La distribution d'eau. Après avoir fait allusion aux conditions particulières du captage des eaux en Belgique, M. F. Hanen nous indique que le précieux élément est pris loin des centres urbains, transporté à l'abri de toute contamination et fourni sous pression . . . mais qu'arriverait-il si des points de captation, des zones même, étaient « volontairement contaminées . . . »²⁾, des canalisations ravagées par l'explosif?

Très à propos, l'auteur signale le risque de « coups de main » effectués en « missions spéciales ». Qu'advient-il?

Les services arrêtés, l'habitant prendrait peur en se demandant si l'eau est encore bonne à boire; les secouristes du feu se trouveraient dépourvus de l'élément de lutte qui leur est indispensable.

Certes, des moyens de fortune peuvent servir à parer aux plus urgents besoins; sur de très petites distances, une tuyauterie souple ou métallique peut être d'un grand secours; mais sur de longues distances et pour un long service, de telles installations ne sauraient suffire.

Le risque. Le risque de contamination, de destruction des réseaux hydrauliques existe. Il dépend,

¹⁾ Bulletin de l'UCB (l'Union Civique Belge) no 2 et 3, 1935.

²⁾ C'est nous qui soulignons.